

Mairie de BETTELAINVILLE

(57640)



Tél : 03 87 77 90 75

Fax : 03 87 7704 31

E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr

Site : www.bettelainville.fr

ARRETE 2024-11

**Arrêté portant AUTORISATION
TEMPORAIRE DE POSE D'UNE
BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC
5 Rue des vergers**

Le Maire de Bettelainville,

VU les articles L 2541-1, L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle ;
VU les articles L2131-1, L 2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L 2213-1, L2213-2 et L 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R417-10/II 10° ;

VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

VU la demande de dépôt de benne Tout-venant effectuée par Madame Sylviane VETZEL, au 5 rue des vergers- Altroff 57640 BETTELAINVILLE du vendredi 3 mai 2024 au lundi 6 mai 2024.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sylviane VETZEL est autorisée à stationner une benne conteneur pour évacuer des déchets tout venant, sur le trottoir 5 rue des vergers. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée.

Article 2^e : Les travaux envisagés seront entrepris du vendredi 03 mai 2024 jusqu'au lundi 6 mai 2024.

Article 3^e : La benne doit être visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis par le pétitionnaire sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La stabilité de la benne sera assurée en toute circonstance. Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Article 4^e : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera dressé à :

- Lieutenant de la Gendarmerie de GUENANGE,
- Madame Sylviane VETZEL.

à Bettelainville, le 30/04/2024

Le Maire,
Bernard DIOU

